



Walcourt, le 08 mai 2018

Consignes de sécurité relatives au port et à l'utilisation des fusils, tromblons et pistolets à poudre noire émises par le Comité de la Marche Notre-Dame

Introduction

Les consignes de sécurité relatives à la manipulation et au port des fusils, des tromblons et des pistolets à poudre noire devront être **scrupuleusement respectées**. Elles visent en effet à assurer une sécurité **optimale** et **à éviter absolument des accidents** pouvant entraîner de **graves conséquences sur le plan physique**. Il faut bien noter, par ailleurs, qu'un accident risque toujours d'entraîner **des suites très préjudiciables pour notre folklore** sur le plan de **la législation** (interdiction pure et simple de tirer lors des Marches, par exemple).

Consignes

1. Pour pouvoir participer aux salves, il faut être âgé de **18 ans accomplis**.
2. Seuls, les fusils, tromblons et pistolets **en état de marche correct** peuvent participer aux décharges (voir aussi la restriction concernant la Cie de l'Entité émise dans les consignes générales pour la salve à la rue de la Station le dimanche de Trinité).
3. Le fusil, le tromblon ou le pistolet ne doit jamais être placé dans une direction dangereuse (pour autrui ou pour soi-même).
4. **Les tirs isolés sont strictement interdits**. On ne tire donc qu'aux salves officielles commandées par un major ou un autre officier et lors des décharges effectuées par les pelotons chez les particuliers (cas du lundi de Trinité et du dimanche du Saint-Sacrement après-midi)
5. **Seules, les charges fournies par chacun des pelotons sont autorisées**. Les charges de fabrication personnelle sont donc formellement interdites.
6. On ne met qu'une **seule charge** par salve.
7. **Il est absolument interdit de fumer** lors de toute manipulation de poudre (pour rappel : on ne fume de toute manière pas dans les rangs).
8. Avant de commencer à charger, **il faut s'assurer que l'arme n'est déjà pas chargée**.
9. **Tout fusil, tromblon ou pistolet chargé ne peut être abandonné dans un endroit quelconque** : le tireur doit le tenir à côté de lui dans la position qui a été commandée par l'officier ou le sous-officier. **De même, toute arme chargée ne peut être emmenée dans une maison ou une voiture**.

Présidente :

Fanny Duchateau

Rue de la Montagne, 18
5650 Walcourt

fanny.duchateau@skynet.be

0477/26.48.53

Secrétaire :

Paul-Joseph Leurquin

Domaine de la Maladrerie,
11
5650 Walcourt

pjleurquin@gmail.com

071/61.25.75

Trésorier :

Benoît Lorge

Rue des Trieux, 39
5651 Rognée

benoit.lorge39@gmail.com

071/61.35.38

www.latrinite.be

Banque CBC :

BE31.7326.2727.0355



10. Avant la salve, l'officier ou le sous-officier doit s'assurer que les spectateurs se trouvent suffisamment loin (cas des décharges du lundi et dimanche du Saint-Sacrement après-midi).
11. Pour tirer, l'arme doit être placée verticalement et la plaque de la crosse, en ce qui concerne le fusil, doit reposer sur l'épaule droite du tireur.
12. La capsule ne peut être placée sur la cheminée qu'au moment où l'officier commande : « Apprêtez armes ! ».
13. Si l'arme n'a pas tiré, il faut garder celle-ci en position de tir, enlever l'amorce et prévenir dès que possible un responsable du peloton qui prendra les mesures adéquates.
14. On ne tire pas avec une arme dont on n'a pas suivi l'opération de chargement.
15. La consommation excessive d'alcool est absolument incompatible avec l'utilisation d'une arme à feu.

Présidente :

Fanny Duchateau

Rue de la Montagne, 18
5650 Walcourt

fanny.duchateau@skynet.be

0477/26.48.53

Secrétaire :

Paul-Joseph Leurquin

Domaine de la Maladrerie,
11
5650 Walcourt

pjleurquin@gmail.com

071/61.25.75

Trésorier :

Benoît Lorge

Rue des Trieux, 39
5651 Rognée

benoit.lorge39@gmail.com

071/61.35.38

www.latrinite.be

Banque CBC :

BE31.7326.2727.0355

Tous les responsables de Compagnie et de peloton veilleront à la stricte application de ce règlement.

Bonne Trinité 2018 à tous !

Pour le Comité de la Marche Notre-Dame

Fanny Duchateau

Jacky Thys

Benoît Lorge

P-J Leurquin

La présidente

Le vice-président

Le trésorier

Le secrétaire